

Bulletin électronique n° 27 / décembre 2019

Madame, Monsieur, cher-es abonné-es

Nous arrivons juste avant les fêtes de fin d'année avec un bulletin n° 27 substantiel. C'est en particulier la vie au jour le jour dans les prisons suisses qui a retenu notre attention, celle des détenus et celle des agents de détention. Pour la première fois, Infoprison a pu réaliser une enquête sur la situation et le vécu de ces derniers, ce qui n'est pas une sinécure dans un climat où la parole se libère difficilement. Du côté des détenus, c'est un témoignage fort d'un condamné à des mesures thérapeutiques que nous vous livrons. Nous découvrons également le temps long de l'incertitude, de la résignation et de la souffrance, comme le vivent tous les détenus sous mesure et notamment ceux qui souffrent de troubles psychiques. Un dossier réalisé par *Diagonales*, le magazine du GRAAP, que nous avons été autorisés à reproduire ici documente la situation de ces personnes. A une époque où de nouvelles approches, telles que la justice restaurative (sur laquelle nous reviendrons de manière plus approfondie dans notre prochain bulletin) commencent à habiter l'esprit des pénalistes et des autorités pénitentiaires, les milieux politiques renforcent les mesures répressives et les méthodes d'investigation policières, comme nous le montrons dans ce bulletin. Le discours sur les dangers liés à la criminalité est toujours très présent dans l'opinion publique et les médias, au détriment d'une réflexion critique sur le système pénal.

Le groupe Infoprison est composé de Sylvie Arsever, Jean-Sebastien Blanc, Melody Bozinova, Lauriane Constanty, Michel Finazzi, Isabelle Gelin, David Giauque, Karen Klaue, Anne-Catherine Menétrey-Savary, Bertrand Trachsel et François Zürcher

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, si vous changez d'adresse mail et si vous souhaitez nous faire part de vos commentaires de vos témoignages ou de vos suggestions, une seule adresse : bulletin@infoprison.ch. Vous pouvez également nous retrouver sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [linkedin](#)

Au sommaire :

- **Actualités diverses**
- **Prisons**
- **La vie en prison**
- **Justice et police**



Sous ce titre, nous présentons quelques brèves informations qui ont retenu notre attention dans les médias, en rapport avec des thèmes déjà abordés dans nos bulletins

- **C'est dans l'air du temps : modeste projet de justice restaurative dans le canton de Vaud**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Capté dans la presse à propos de Julian Assange: les conséquences dévastatrices de l'enfermement en isolement et de la torture de la « privation sensorielle ». Même pas dans le but de juger l'homme, mais pour le détruire.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Prison de la Croisée (VD) : le Service pénitentiaire (SPEN) lance un programme d'échange de matériel d'injection stérile pour se conformer à la loi fédérale sur les épidémies et aux impératifs de la réduction des risques en matière de toxicomanie.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Genève : l'Association pour la prévention de la torture (APT) organisait le 29 octobre dernier « un débat pour mettre en lumière la thématique du genre et de la prison en Suisse ». Généralement pensée par des hommes et pour des hommes, la prison ne prend pas assez en considération les besoins spécifiques des femmes.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Détenus de plus en plus âgés dans les prisons suisses : les établissements sont loin d'être préparés à leur assurer des soins adaptés à leur âge, ni à leur garantir une mort digne. Encore moins à les libérer pour qu'ils puissent finir leur vie en liberté.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **La Commission de gestion du Grand Conseil genevois reproche au gouvernement de n'avoir pas pris toutes les mesures pour éviter un nouveau drame, 6 ans après l'« affaire Adeline ». «Le risque d'un nouveau drame » ? Elle publie un rapport sévère pour dénoncer le fait que les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) n'aient pas été suivies d'effets. Visé par les députés, Curabilis se détend. Le Conseil d'Etat aussi.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Quand les avocats s'exercent à être plus efficaces dans les contre-interrogatoires. « Durant nos études de droit, on est préparé à prendre la parole mais personne ne nous entraîne à l'instruction » déplore un avocat. Or l'interrogatoire du procureur est un moment particulièrement délicat.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

PRISONS

Prisons vaudoises : la Commission des visiteurs s'impatiente

Dans son rapport annuel remis l'été dernier au Grand Conseil vaudois, la Commission des visiteurs de prisons formule douze recommandations à l'intention du Conseil d'Etat, dont la plupart figuraient déjà dans le rapport 2018. Entre les lignes, on comprend que la Commission déplore la lenteur avec laquelle le Conseil d'Etat donne suite aux remarques et critiques, et surtout l'insuffisance des mesures prises. Tour d'horizon des préoccupations des élus (et des détenus), dont certaines ont déjà été évoquées dans nos bulletins.

Plus : A.C.Menétrey-Savary ; *Infoprisons* ; décembre 2019 : [Résumé du rapport de la Commission des visiteurs de prisons du Grand Conseil vaudois, ainsi que des réponses du Conseil d'Etat à ses recommandations](#)

Les prisons dans le monde : est-ce mieux ailleurs ?

Dans les prisons norvégiennes, les surveillants sont des « travailleurs sociaux » avant d'être des gardiens. Les nouveaux établissements pénitentiaires accueillent moins de détenus et sont construite de manière à aménager des espaces de rencontre où se retrouvent gardiens et détenus. On y pratique la « sécurité dynamique », un terme qui a fait son apparition également dans les prisons suisses.

Plus : *www.bastamag + Hesamag* ; D. Berlioz ; 05.11.19 :

[Dans les prisons norvégiennes, des surveillants «travailleurs sociaux](#)

Pourquoi le foyer de Prêles ne se prête pas à l'accueil d'une prison

Le canton de Berne est appelé à trouver un nouveau site pour construire une prison, en remplacement de celle, vétuste, de Bienne. Une partie de la droite parlementaire y voit une bonne occasion de réaffecter le site du foyer de Prêles à des tâches cantonales. Tour d'horizon des obstacles à ce projet et des autres solutions disponibles tant pour la prison que pour le foyer.

Plus : David Giauque ; *Infoprisons* ; novembre 2019:

[Pourquoi le foyer de Prêles ne se prête pas à l'accueil d'une prison](#)

Défaillances dans la prise en charge de jeunes adultes : « Si votre but est de me rendre complètement taré, gardez-moi à Curabilis » !

Condamné à deux ans de prison, un jeune adulte de 25 ans est enfermé depuis 5 ans dans l'attente d'un placement en milieu éducatif qui ne vient pas. Pour finir, il écope d'une mesure thérapeutique (art. 59 CP) et il se morfond à Curabilis. On cherche toujours un lieu adéquat, mais ça prend du temps.

Plus : Fati Mansour ; *Le Temps* ; 30.10.19 :

[A Genève, le parcours d'un condamné soumis à un placement impossible](#)

Drogues et prisons : la faillite d'une politique

Dans une chronique récente, deux femmes de haut niveau : Ruth Dreifuss, ancienne Présidente de la Confédération et Louise Arbour, ancienne Haut-commissaire aux droits de l'homme, constatant la faillite des politiques répressives contre la consommation de drogues, plaident pour la dépénalisation totale de la consommation de drogues. La privation de liberté pour les consommateurs et les petits trafiquants n'a aucune efficacité, ni pour leur santé, ni contre les gros trafiquants.

Plus : Le Temps ; Opinions ; 03.09.19 ; Ruth Dreifuss, Louise Arbour :
[Drogues et prisons : la faillite d'une politique](#)

LA PRISON AU JOUR LE JOUR

La résignation, voilà peut-être le vrai visage de la liberté

Kevin, le jeune homme dont nous racontions l'histoire dans notre bulletin 26, [[Quand la prison tue l'espoir: le parcours douloureux d'un détenu lourdement condamné](#)] aujourd'hui toujours détenu mais en section ouverte aux EPO, a accepté de répondre par écrit à nos questions. Nous livrons ici son témoignage, entre détresse, résignation et travail sur soi pour se reconstruire.

[Le texte de Kevin est présenté sans retouches ni modifications de la part d'Infoprison].

Plus : Kevin, questionné par Bertrand Trchsel et Anne-Catherine Menétrey-Savary, décembre 2019 :
[La résignation, voilà peut-être le vrai visage de la liberté](#)

Pour une fois qu'on s'intéresse à nous !

La vie en prison vue par les agents de détention

Une enquête auprès du personnel pénitentiaire suisse, réalisée entre 2010 et 2012 a montré, de manière surprenante, que leur satisfaction au travail était plus élevée que celle d'autres professions. Nous sommes allés à la rencontre de quelques agents de détention pour recueillir certains aspects de leur vécu professionnel dans cinq établissements pénitentiaires de Suisse romande.

Plus : Karen Klaue ; Infoprison ; décembre 2019 ;

[Pour une fois qu'on s'intéresse à nous, la vie en prison vue par les agents de détention](#)

Le temps de l'incertitude carcérale

Si la privation de mouvement et d'autonomie des détenus est une réalité visible, celle de la perte de maîtrise du temps l'est moins, mais est intrinsèquement liée aux fondements même de la peine. La prison, en tant qu'organisation sociale, impose un temps qui interdit toute appropriation subjective. Le rythme est imposé et par la peine, le temps devient un « temps à tuer » et dans lequel les détenus doivent s'adapter. Il ne se maîtrise plus, ne devient plus objet de réflexion et se transforme en une « entité malléable » que l'on peut calculer, découper, évaluer. L'incarcération devient l'expérience d'un temps subi et est l'une des caractéristiques des institutions totales telles que décrites par Goffman.

Plus : Lauriane Constanty ; Infoprison ; novembre 2019: [Le temps de l'incertitude carcérale](#)

Des mesures thérapeutiques qui génèrent de la souffrance

Être frappé par la maladie psychique, et devoir vivre cette situation en prison : comment le supporter ? Comment gérer cette double peine ? Comment pouvoir envisager, sinon une guérison, au moins une perspective de réinsertion ? *Diagonales*, le *Magazine romand de la santé mentale* s'est attelé à ces questions délicates et brûlantes de la prise en charge thérapeutique en milieu carcéral. Il propose un dossier qui donne la parole à des personnes concernées, thérapeute ou détenu et esquisse des alternatives à la prison. Avec son autorisation, nous reproduisons ici cet important document.

Plus : *Diagonales* 132, magazine romand de la santé mentale, édité par le Graap-Fondation, Groupe d'accueil et d'action psychiatrique, (www.graap.ch): [Des mesures thérapeutiques qui génèrent de la souffrance](#)

A travers les barreaux

Cette rubrique plonge le lecteur dans le quotidien de la vie des détenus, de leurs visites, dans les difficultés et les plaisirs rencontrés.

Sortir du silence permettra de faire connaître le milieu carcéral et de mieux comprendre ce que vivent les détenus et leur famille, mais aussi les travailleurs qui franchissent au quotidien le portail de la prison.

Deux sujets pour ce bulletin: l'impossibilité de faire des photos et le coût des appels téléphoniques.

Plus: I. Gelin, décembre 2019; "[Les photos manquent aux proches](#)"

Plus: 20 Minutes, 09.09.19, "[Prisonniers excédés par la hausse du prix des appels](#)"

JUSTICE - POLICE

Injustice de la justice ? (suite)

Dans notre bulletin n° 24, de novembre 2018, nous proposons un dossier sur la criminalité économique en rappelant notamment que le code pénal, depuis 2007, contient un article permettant de sanctionner pénalement les personnes morales, c'est-à-dire des entreprises (et pas seulement leurs employés). Nous relevons que cet article 102 était resté jusqu'ici fort peu utilisé, et que s'il l'était, l'affaire se terminait généralement par un arrangement négocié et une décision rendue par ordonnance pénale sans procès. Certes, la condamnation comporte une peine pécuniaire, c'est-à-dire une amende relativement modérée, mais les véritables victimes des agissements de l'entreprise n'en voient pas la couleur. [voir [Les juges sont-ils impuissants face à la criminalité économique?](#)] Les choses ont un peu changé aujourd'hui pour ce qui concerne le nombre de condamnations, mais pas pour les indemnités, qui vont toujours dans les caisses de l'Etat plutôt qu'aux lésés.

Plus : Anne-Catherine Menétrey-Savary, décembre 2019 : [Injustice de la justice ?](#)

Comment juger à hauteur d'homme?

Un ancien magistrat français, Serge Portelli, après 45 ans de fonction comme juge, livre ses convictions humanistes dans un livre : *Qui suis-je pour juger l'autre ?* Présentation de cet ouvrage qui mêle réflexions philosophiques et expériences vécues dans les tribunaux.

Plus : Michel Deléan, *Mediapart.fr*. 05.09.19. [Comment juger à hauteur d'homme](#)

Profils ADN dans les enquêtes policières : une restriction supplémentaire des droits fondamentaux

C'est en 1984, en Angleterre, que pour la première fois le profil ADN trouvé sur le lieu d'une infraction a permis de disculper le suspect et d'identifier le réel auteur du crime. Depuis, l'usage du profil ADN dans les procédures pénales s'est élargi et se propage partout dans le monde. Aujourd'hui, l'analyse ADN dans les enquêtes policières représente un outil incontournable inscrit dans les pratiques usuelles des corps de police.

Plus : Melody Bozinova ; Infoprison ; décembre 2019 : [Profils ADN dans les enquêtes policières](#)

Mesures policières extrêmes pour lutter contre l'extrémisme violent

Face à la menace du terrorisme, les pays occidentaux d'Europe ne cessent d'augmenter leur arsenal sécuritaire de lutte contre ce phénomène qui provoque un énorme sentiment d'insécurité et de vulnérabilité collective. La Suisse ne fait pas exception. Le Conseil fédéral propose via une loi fédérale d'armer les autorités policières de mesures préventives pour lutter contre le terrorisme. Ces mesures comportent des restrictions alarmantes des libertés individuelles et une ingérence conséquente dans la vie privée des citoyens suisses.

Plus : Melody Bozinova ; Infoprison ; décembre 2019 : [Mesures policières extrêmes contre l'extrémisme violent](#)

Répression du terrorisme : le Tribunal fédéral fait une distinction entre terrorisme et résistance armée

Dans un récent arrêt, le TF rejette le recours du Ministère public de la Confédération contre l'acquiescement de 12 personnes qui soutenaient l'Organisation de libération des Tigres tamouls (LTTE). Même si elle a commis des actes terroristes, elle ne peut pas être considérée comme une organisation criminelle. Pour cela, il faudrait une nouvelle base légale. Précisément celle que le Parlement est en train d'élaborer.

Plus : Le Temps, 04.12.19. Pascal de Preux, Daniel Trajilovic : [Organisation criminelle : le TF limite le champ d'application de cette norme](#)

Les médias aujourd'hui en Suisse : infos ou intox ?

L'information autour des faits de société, de la criminalité, de la justice et du risque est devenue ces dernières années de plus en plus éloignée des réalités. Cette manière de communiquer poursuit des buts politiques. Ils sont avant tout xénophobes, nationalistes et alarmistes. Le nombre de journaux aux lignes rédactionnelles populistes a nettement augmenté, contribuant à la désinformation du citoyen.

Plus : Michel Finazzi ; Infoprison ; décembre 2019 : [Les médias aujourd'hui : Info ou intox ?](#)